

Patrice Martin-Lalande

Député de Loir-et-Cher

interroge le Ministre de la défense Jean-Yves Le Drian

dans le cadre de la discussion en Commission élargie de la mission “défense”

du projet de loi de finances pour 2017

sur l’avenir du site de l’EPMU de Salbris

le mercredi 2 novembre 2016

Monsieur le Ministre,

L’EPMU de Salbris va fermer ses portes en 2018 dans un bassin d’emplois déjà lourdement marqué par les précédentes restructurations des industries de la Défense (GIAT, MBDA, etc.).

Le reclassement des 130 membres du personnel semble assuré dans des conditions décentes, mais il reste quelques cas particuliers à régler.

L’inquiétude principale qui subsiste concerne la réutilisation de ce site pour compenser cette nouvelle perte d’activités et d’emplois touchant gravement le bassin de Salbris.

Les collectivités territoriales ne pourront pas mettre de moyens financiers pour la reconversion de ce site. D’abord parce qu’elles ont à faire face à de lourdes difficultés budgétaires. Ensuite parce que, supportant déjà un excédent de terrains de zones industrielles disponibles dans ce bassin d’emploi, elles ne vont pas financer une aggravation de ce déséquilibre.

Seul l’Etat pourra donc accompagner financièrement une reconversion de ce site.

Et, pour apporter une vraie compensation à la fermeture de l’EPMU, il faudra réaliser une reconversion originale ne concurrençant pas les offres existantes et jouant sur les atouts spécifiques de sécurité et d’accessibilité du site.

Seule cette reconversion originale évitera à l’Etat de supporter durablement la charge d’un foncier inemployé qui se dégrade et qui nécessite des dépenses de gardiennage et d’entretien.

Mes questions sont donc les suivantes :

- l’Etat apportera-t-il les financements nécessaires aux études de reconversion ?
- Le Gouvernement s’engage-t-il à tout mettre en oeuvre pour que, dès qu’un projet civil sera susceptible d’être mis en oeuvre, soit accordée dans les délais les plus courts la nouvelle autorisation nécessaire pour des activités civiles sur ce site ?

- Apportera-t-il les moyens budgétaires nécessaires pour la mise à niveau, du point de vue de la sécurité et de la pollution, de ce site si cette mise à niveau était préalablement nécessaire pour obtenir la nouvelle autorisation d'activités civiles ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.